

**N° 7938<sup>11</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2022-2023

---

**PROJET DE LOI**

**relative aux aides individuelles au logement**

\* \* \*

**AVIS COMPLEMENTAIRE DE LA COMMISSION NATIONALE  
POUR LA PROTECTION DES DONNEES**

(30.6.2023)

Monsieur le Ministre,

La Commission nationale pour la protection des données ( ci-après la « CNPD ») entend par la présente faire suite à votre demande d'avis du 20 juin 2023 concernant les amendements gouvernementaux au projet de loi n° 7938 relative aux aides individuelles au logement.

Conformément à l'article 57.1.c) du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), auquel se réfère l'article 7 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et du régime général sur la protection des données, la CNPD « *conseille, conformément au droit de l'État membre, le parlement national, le gouvernement et d'autres institutions et organismes au sujet des mesures législatives et administratives relatives à la protection des droits et libertés des personnes physiques à l'égard du traitement* ».

Après analyse des amendements gouvernementaux lui soumis, la CNPD n'a pas pu identifier de questions relatives à la protection des droits et libertés des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel.

La CNPD n'estime dès lors pas nécessaire d'aviser les amendements gouvernementaux susmentionnés. Les services de la CNPD restent toutefois à votre disposition pour toute question plus spécifique ayant trait à la protection des données à caractère personnel qui pourrait se poser dans le cadre de la mise en oeuvre de la législation en question.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

*Pour la Commission nationale pour la protection des données*

Tine A. LARSEN

*Présidente*

